



## **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

### **Procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2016**

#### Ordre du jour :

1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur le Conseil informel des Ministres du Commerce extérieur les 22 et 23 septembre 2016 à Bratislava
2. Approbation des projets des procès-verbaux du 16 avril 2015, 2 septembre 2015, 25 mars 2016, 27 juin 2016 et 5 septembre 2016
3. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, remplaçant de Mme Dall'Agnol, M. Yves Cruchten, M. Félix Eischen, remplaçant de M. Wilmes, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz

M. Marc Baum, observateur

M. Georges Bach, M. Charles Goerens, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, M. Serge Wilmes

\*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

\*

**1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur le Conseil informel des Ministres du Commerce extérieur les 22 et 23 septembre 2016 à Bratislava**

Le Ministre rappelle le contexte dans lequel il a été possible de négocier un nouvel instrument de règlement de différends (ICS) avec le Canada<sup>1</sup>. Selon un avis juridique du Parlement européen, les parties de l'accord CETA concernant l'ICS sont conformes avec les Traités et se trouvent dans la compétence des Etats membres. La Slovénie préfère l'ancien instrument ISDS.

Le Ministre informe ensuite sur les positions des différents Etats membres concernant l'accord CETA. Le Luxembourg a insisté notamment sur la protection des services publics, le principe de précaution, l'indépendance de la Justice, le respect des conventions de l'Organisation internationale du Travail et la protection de l'environnement. Lors de la réunion informelle qui s'est tenue à Bratislava, il a été convenu d'élaborer une déclaration commune clarifiant juridiquement entre autres ces dispositions. Le texte de la déclaration sera discuté au COREPER le 12 octobre 2016, mais son adaptation n'en est pas certaine. Le Ministre propose de transmettre la déclaration en temps utile aux membres de la commission et d'en discuter lors d'une réunion de la commission le 17 octobre 2016. Le Conseil des Ministres du Commerce international aura lieu le 18 octobre 2016, et la signature de l'accord CETA est prévue pour le 27 octobre 2016.

Quant à l'accord TTIP, cinq Etats membres (dont le Luxembourg) ont exprimé des réserves, tous les autres étant décidés de continuer les négociations. Le gouvernement luxembourgeois mise sur une analyse réaliste de la situation et ne soutient pas un aboutissement à tout prix sous l'administration Obama. La position des Etats-Unis reste ferme quant à l'accès aux marchés américains, la protection des investisseurs et le droit du travail. Un prochain tour de négociations est prévu pour octobre 2016. Les Etats-Unis suivent une approche « end game », c'est-à-dire de ne donner un accord qu'à la fin des négociations sur le paquet entier.

Au cours de la discussion est évoquée la possibilité de conclure d'abord l'accord CETA avec le Canada, pour modifier ensuite le mandat de négociation pour l'accord TTIP afin d'y intégrer certains éléments, dont p. ex. l'instrument de règlement de différends ICS au lieu de l'ISDS.

Un membre du groupe politique CSV critique que la Chambre des Députés n'avait pas eu la possibilité d'accueillir une délégation turque se trouvant en mission économique au Luxembourg.

**2. Approbation des projets des procès-verbaux du 16 avril 2015, 2 septembre 2015, 25 mars 2016, 27 juin 2016 et 5 septembre 2016**

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

**3. Divers**

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

---

<sup>1</sup> cf. procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2016

Luxembourg, le 3 novembre 2016

La Secrétaire-administratrice,  
Rita Brors

Le Président,  
Marc Angel